



HAL
open science

Quand Anchise vient de loin : Mobilité socioprofessionnelle de fils d'immigrants d'origine européenne s'étant installés en France durant l'entre-deux-guerres

Philippe Rygiel

► To cite this version:

Philippe Rygiel. Quand Anchise vient de loin : Mobilité socioprofessionnelle de fils d'immigrants d'origine européenne s'étant installés en France durant l'entre-deux-guerres. Actes de l'histoire de l'immigration, 2000, 0, pp.1. <halshs-00120081>

HAL Id: halshs-00120081

<https://shs.hal.science/halshs-00120081v1>

Submitted on 13 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



<http://barthes.ens.fr/cliio/revues/AHI/articles/volumes/destinim.html>

Mise à jour le 3/05/04

Quand Anchise vient de loin : Mobilité socioprofessionnelle de fils d'immigrants d'origine européenne s'étant installés en France durant l'entre-deux-guerres.

Par Philippe Rygiel

Les travaux américains ont montré depuis longtemps l'intérêt qu'il y avait à connaître les formes de la mobilité sociale des populations issues de l'immigration pour qui s'intéresse aux modalités de leur intégration [1]. Pourtant, celles-ci sont particulièrement mal connues dans le cas de la France, et ce d'autant plus que l'immigration étudiée est plus ancienne. Nous devons en ce domaine nous contenter de quelques rares études [2], ce qu'explique en partie la rareté des données immédiatement exploitables. Aussi lorsque je voulus m'interroger sur les formes du parcours des enfants des immigrés dans la France contemporaine, je fus amené à conclure qu'il fallait pour les étudier produire des données adéquates, ce qui ne pouvait se faire que dans le cadre d'une monographie. Je voudrais ici rendre compte de quelques-uns des enseignements que celle que j'ai consacrée à ce sujet a pu apporter [3].

Il convient au préalable de préciser le cadre de ce travail. J'ai étudié le destin social des membres de familles immigrées installées dans le Cher durant l'entre-deux-guerres, département à l'écart des grandes vagues migratoires de la période, mais qui avait le mérite d'abriter alors des populations immigrées d'origine diverse. Celles-ci provenaient d'Italie, d'Espagne, de Pologne, du Portugal et de Tchécoslovaquie et, diverses par leurs origines, elles l'étaient aussi par leurs activités, ou les lieux de leur implantation. Les Polonais étaient alors nombreux dans les fermes de la campagne berrichonne, où ils côtoyaient des Slovaques, particulièrement nombreux à Laverdines, siège d'une grosse exploitation betteravière, tout en constituant une part importante de la main d'oeuvre de la métallurgie florentaise. Les Italiens, bien représentés dans les villes du département, y étaient souvent employés dans le bâtiment. Nous trouvons parmi les Espagnols quelques familles provenant des Baléares qui tenaient depuis fort longtemps des commerces de primeurs en particulier à Bourges, alors que dès les années vingt nombre de leurs compatriotes s'employaient dans les zones de bûcheronnage de l'est du département. Ils seront rejoints dans le Cher, après la défaite républicaine, par des familles provenant souvent de grandes villes. Les Portugais enfin sont présents dans le Cher dès l'entre-deux-guerres et nombreux à la fois dans le bâtiment vierzonnais et les industries traditionnelles - tuileries, briqueteries, travail de la chaux - de l'est du département. Nous pouvions donc espérer comparer des populations d'origines diverses implantées dans les

mêmes lieux et des populations de même origine implantées dans des lieux différents. De plus, les effectifs de ces populations se révélaient assez importants pour que nous puissions produire des données statistiquement pertinentes, mais assez modestes pour que nous n'ayons pas besoin de recourir aux techniques d'échantillonnage, toujours difficile à manier.

Les registres d'état-civil nous fournirent le moyen de reconstituer la trajectoire sur deux générations de partie des familles originaires de ces pays qui s'étaient installées dans le département durant l'entre-deux-guerres. Nous avons pour cela relevé les renseignements portés sur les actes de naissance de la quasi-totalité des enfants nés dans le département entre 1923 et 1945 dont l'un au moins des parents était né dans l'un des cinq pays qui nous intéressait. La présence, en marge, du lieu et de la date du mariage de ceux d'entre eux qui s'étaient mariés en France nous permis de retrouver l'acte dressé lors de leur premier mariage lorsqu'ils s'étaient mariés dans le Cher, dans l'un des départements limitrophes à celui-ci ou à Paris. Nous avons complété le fichier ainsi constitué par une base de données destinées à recevoir les mêmes données concernant cette fois un millier d'enfants nés dans les mêmes lieux que nos enfants d'immigrés mais dont les parents étaient tous deux nés en France.

Le choix de cette source n'était cependant pas sans poser problème. Le plus important était le statut de la population ainsi construite, qui pouvait n'être qu'un artefact statistique. Sa confrontation à d'autres sources permit de vérifier que tel n'était pas le cas. Le dépouillement exhaustif pour la période 1923-1939 du fichier du personnel de deux entreprises de la région, les établissements métallurgiques de Rosières et les fours à chaux de Lunery, importants employeurs de main-d'oeuvre immigrée, ainsi que celui des listes nominatives du canton de Charost, où se trouvent situées ces deux entreprises, permettait de dresser la liste des familles immigrées passées par ces lieux durant l'entre-deux-guerres, puis de déterminer lesquelles d'entre elles étaient présentes dans notre base de données. Il apparaissait alors que 70% des familles immigrées présentes à la fois dans ces sources et dans notre base de données avaient résidé dans le canton de Charost plus de cinq ans et que, d'autre part, 95% des familles présentes dans le canton durant cette période, mais absentes de notre base de données, y avaient séjourné moins de cinq ans. Notre population réunissait donc la plupart des familles dont le séjour en ces lieux avait été long et était très majoritairement composée de familles dont le séjour en ce canton avait dépassé cinq ans. Si nous extrapolions ces résultats à l'ensemble du département, nous pouvions conclure que cette base de données ne nous permettait pas d'étudier une vague migratoire mais nous plaçait dans des conditions acceptables dès lors qu'il s'agissait d'examiner les sédiments déposés par celle-ci. Nous pouvions en particulier connaître le parcours d'une part appréciable des enfants de ces familles qui s'étaient pour un temps au moins stabilisées dans notre région en comparant la profession du père à la naissance de l'enfant et celle du fils lors de son premier mariage. Le premier était saisi au cours de la période 1923-1945, le second généralement au cours des trente glorieuses. Cela revenait à comparer la profession des pères lors de la stabilisation de la famille et celle du fils à son entrée dans la carrière. Nous pouvions alors dresser des tables de mobilité telles que celles présentées ci-dessous [\[4\]](#).

Table numéro 1. Mobilité sociale des fils d'immigrés. Tableau des effectifs.

Profession du père à la naissance de l'enfant et profession du fils au premier mariage.

Père naissance\Fils mar.	O.A.	Man.	O.Q.	Emp.	Agri.	Ind.	Cadr m.	C.S.	Total
Ouvriers agricoles	3	28	68	17	5	3	19	2	145
Manoeuvres	4	59	126	16	3	7	16	3	234
Ouvriers qualifiés		10	50	7	1	5	12	1	86
Employés		1	2	1		1	1		6
Agriculteurs		4	8	2	4	2	4	1	25

Artisans, commerçants		3	9	5	2	7	3	1	30
Petit encadrement et experts			1				2		3
Patrons, professions lib.				1	1		1	1	4
ENSEMBLE	7	105	264	49	16	25	58	9	533

Table numéro 2. Mobilité sociale des fils d'immigrés. Destinées en %.

Profession du père à la naissance de l'enfant et profession du fils au premier mariage.

Père naissance\Fils mar.	O.A.	Man.	O.Q.	Emp.	Agri.	Ind.	Cadr m.	C.S.	Total
Ouvriers agricoles	2,1	19,3	46,9	11,7	3,4	2,1	13,1	1,4	100
Manoeuvres	1,7	25,2	53,8	6,8	1,3	3,0	6,8	1,3	100
Ouvriers qualifiés		11,6	58,1	8,1	1,2	5,8	14,0	1,2	100
Employés		16,7	33,3	16,7		16,7	16,7		100
Agriculteurs		16,0	32,0	8,0	16,0	8,0	16,0	4,0	100
Artisans, commerçants		10,0	30,0	16,7	6,7	23,3	10,0	3,3	100
Petit encadrement et experts			33,3				66,7		100
Patrons, professions lib.				25,0	25,0		25,0	25,0	100
Total	1,3	19,7	49,5	9,2	3,0	4,7	10,9	1,7	100

La structure de la population des fils diffère sensiblement de celle de la population des pères. En une génération, le salariat agricole a quasi disparu, le nombre des manoeuvres a sensiblement diminué alors qu'augmentait le nombre de salariés non ouvriers. Cependant, nombre d'entre eux se déclarant ouvrier qualifié, les fils sont aussi nombreux à se déclarer ouvriers - 72% le font - qu'à être fils d'ouvriers : c'est le cas de 76% d'entre eux. Cela laisse supposer que le parcours de beaucoup peut se résumer en disant d'eux qu'ils ont, à ce stade de leur vie, amélioré la position héritée sans pour autant avoir quitté la classe ouvrière. De fait, les parcours de ce type représentent 40% des trajectoires décrites ici. Si nous considérons que le parcours des enfants d'ouvriers devenus contremaîtres ou techniciens est de même nature, voire que certains des enfants de manoeuvres ou d'ouvriers spécialisés qui déclarent occuper la même position que leur père occupent en fait une place que l'on ne peut assimiler à la sienne, parce que, parlant français et de nationalité française, ils ont de bonnes chances d'échapper aux travaux les plus dangereux et les plus pénibles dévolus aux nouveaux immigrés, alors nous pouvons dire que l'amélioration de la position héritée au sein d'une classe ouvrière largement entendue n'est pas seulement ici le destin social le plus fréquent mais aussi celui que connaît la majorité des enfants d'immigrés ici étudiés, du moins lorsque nous les observons au début de leur carrière.

Commun à beaucoup, ce sort n'est cependant pas celui de tous. Certains enfants d'immigrés ne sont pas enfants d'ouvriers, certains échappent très jeunes au travail ouvrier. Tous cependant n'ont pas les mêmes chances d'y parvenir, puisque la profession du fils apparaît liée à celle que tenait le père. Il suffit pour s'en convaincre de comparer le sort des fils de manoeuvres et des fils d'ouvriers qualifiés : 28% des premiers occupent lors de leur mariage un emploi ouvrier non qualifié, c'est le cas de 12% des seconds. A l'inverse, 8% d'entre eux peuvent être alors classés parmi les cadres alors que c'est le cas de 15% des enfants d'ouvriers qualifiés. Plus cependant que

la position du père à un moment donné, c'est l'ensemble de son parcours professionnel qui détermine l'éventail des possibles du fils, ce qui apparaît clairement lorsque nous comparons le destin des enfants dont le père se déclare indépendant lors de leur naissance et lors de leur mariage à celui des enfants dont le père, d'abord ouvrier, se déclare indépendant lors de leur mariage. Les premiers, sont quatorze. Quatre deviennent ouvriers qualifiés, cinq patrons à leur tour et cinq employés ou membre des cadres moyens. Les seconds, dont le père a tardivement accédé à l'indépendance sont treize. L'un d'entre eux devient manoeuvre, neuf se déclarent lors de leur mariage ouvriers qualifiés et trois deviennent employés ou cadres moyens. Cela nous permet d'opposer le groupe des fils dont le père est installé depuis longtemps, ce qui permet à ceux-ci d'assurer à la majorité de leurs fils une entrée précoce dans la classe moyenne par le biais de la transmission d'un capital ou par l'acquisition d'un capital scolaire, au groupe des fils dont le père accéda tardivement à l'indépendance, qui deviennent très fréquemment ouvriers, quoique rarement manoeuvres. Nous pouvons supposer que l'accès tardif à l'indépendance a nécessité une mobilisation intense et prolongée de la force de travail familiale et donc le refus d'une scolarisation prolongée, tout en ne permettant pas de financer l'installation du fils du fait de la probable petite taille de ces entreprises récentes.

Si le parcours du père pèse sur le destin du fils il ne saurait cependant l'expliquer à lui seul. En effet, l'ensemble des paramètres définissant et décrivant les modalités de l'implantation et du parcours de la famille dans l'espace local contribue à définir les chances de vie des enfants. Pour parler comme M. Gribaudi, ce sont les parcours et les configurations plus que les situations et les facteurs isolés qui sont ici pertinents, ce que le tableau ci-dessous permet de vérifier.

Table numéro 3.

Profession du fils au premier mariage selon le mode d'insertion des parents dans l'espace local lors de la naissance du fils^[5].

Profession du fils	Ouv. agri	Ouvrier	Employé	Agri.	Cadres	Total
Père dans la partition	Man.	qualifié		Patrons		
	O.S.					
Urbains	2	22	3	2	3	32
installés	6,3	68,8	9,4	6,3	9,4	100
	2,1	11,2	9,1	11,1	7,5	8,4
Prolétaires	15	35	4	3	3	60
vierzonnais	25,0	58,3	6,7	5,0	5,0	100
	16,0	17,9	12,1	16,7	7,5	15,7
Prolétaires des	33	63	14	7	15	132
campagnes	25,0	47,7	10,6	5,3	11,4	100
agricoles	35,1	32,1	42,4	38,9	37,5	34,6
Prolétaires des	20	27	3	1	2	53
campagnes	37,7	50,9	5,7	1,9	3,8	100

industrialisées	21,3	13,8	9,1	5,6	5,0	13,9
Enfants des	24	49	9	5	17	104
cités	23,1	47,1	8,7	4,8	16,3	100
	25,5	25,0	27,3	27,8	42,5	27,3
Total	94	196	33	18	40	381
	24,7	51,4	8,7	4,7	10,5	100
	100	100	100	100	100	100

Quoique la position professionnelle de leur père soit similaire à celle des pères des autres enfants dont le parcours est décrit ici, les enfants des prolétaires vierzonnais, comme ceux des prolétaires des campagnes industrialisées, ont peu de chances d'échapper au travail ouvrier. A l'inverse des enfants des cités, les enfants des urbains installés se signalent par le faible nombre de manoeuvres en leur sein. Les enseignements que l'on pourrait tirer de ce tableau sont multiples. Retenons en un, à titre d'exemple : l'insertion précoce dans la grande ville, qui s'accompagne souvent ici du mariage avec une française, protège efficacement les fils des immigrés, quel que soit le statut professionnel de ceux-ci, contre la perspective de reproduire à l'identique le statut de leur père. Les caractéristiques du milieu dans lequel on s'insère pèsent donc ici sur le destin social au même titre que la position que l'on y tient. Il faudrait d'ailleurs là encore raisonner en termes de parcours plus qu'en termes de situation, puisqu'il existe un lien entre le parcours géographique des fils, induit pour partie par le parcours géographique de leurs parents, et leur parcours socioprofessionnel, ce que confirme le tableau ci-dessous.

Tableau numéro 4.

Profession déclarée par les fils d'immigrés dont le père se déclare ouvrier agricole ou manoeuvre lors de leur naissance selon le lieu de résidence du fils au mariage [6].

Position au mar.	OA, Man., OS		OP. OQ.				Emp. et Cad.			Indépendants	Total
	Eff.	En %	Eff.	En %	Eff.	En %	Eff.	En %	Eff.		
Cher	83	25,5	171	52,5	56	17,2	16	4,9	326	100	
Limitrophes	7	24,1	16	55,2	5	17,2	1	3,4	29	100	
Hors région dont	4	16,7	8	33,3	11	45,8	1	4,2	24	100	
Région parisienne	4	20,0	8	40,0	7	35,0	1	5,0	20	100	
Reste de la France					4	100			4	100	
Total France	94	24,8	195	51,5	72	19,0	18	4,7	379	100	

Certes, les effectifs sont ici faibles, les écarts cependant sont importants, qui nous permettent de supposer qu'existe un lien entre mobilité sociale ascendante et mobilité géographique. Près de la moitié des fils qui ne résident pas dans leur région d'origine lors de leur mariage peuvent être rangés alors parmi les employés ou les cadres, ce n'est le cas que de 17% de ceux qui résident encore dans le Cher ou un département limitrophe à celui-

ci, ce qui d'ailleurs laisse à penser que notre dispositif nous amène à sous-estimer la mobilité sociale ascendante au sein de notre population.

Le fait que tant les modalités de leur implantation dans la région que le parcours ultérieur des familles détermine pour partie le destin des enfants a pour conséquences, étant donné que les conditions de l'implantation et l'origine des populations migrantes ne sont pas sans liens, que les profils socioprofessionnels des populations issues des diverses immigrations représentées ici diffèrent. Les écarts entre ces populations apparaissent particulièrement nettement lorsque nous n'étudions le parcours que de ceux de leurs membres dont le père se déclare lors de leur naissance ouvrier agricole ou manoeuvre.

Tableau numéro 5.

Devenir professionnel des fils dont le père se déclare manoeuvre à leur naissance selon le groupe d'ascendance auquel ils appartiennent.

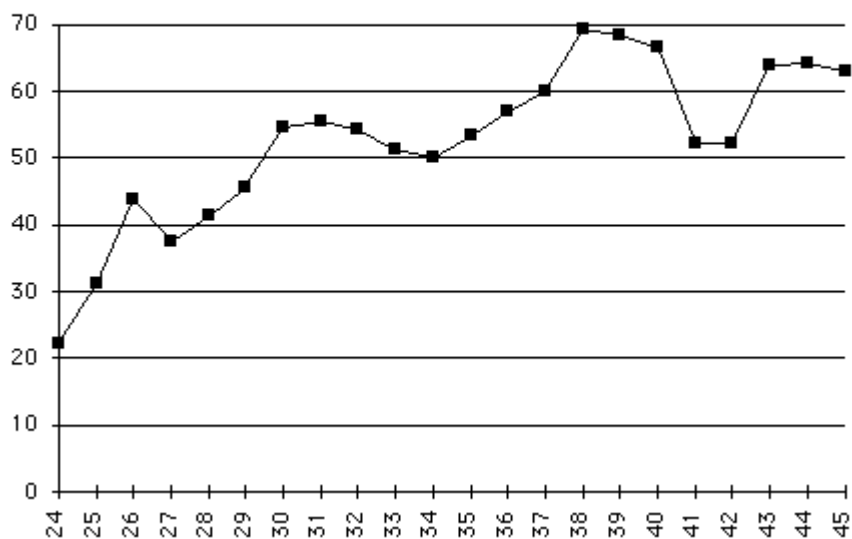
Position au mar.	Oa, Man., Os		OP., OQ.		Employés		Indépendants		Cadres	Total	
	Eff.	En %	Eff.	En %	Eff.	En %	Eff.	En %			
Un parent d'origine											
Polonaise	44	22,6	87	44,6	23	11,8	11	5,6	30	15,4	195
Portugaise	20	29,0	42	60,9	3	4,3	1	1,4	3	4,3	69
Espagnole	11	20,8	32	60,4	1	1,9	4	7,5	5	9,4	53
Tchécoslovaque	20	43,5	22	47,8	2	4,3	1	2,2	1	2,2	46
Italienne	2	7,7	17	65,4	5	19,2	1	3,8	1	3,8	26
ENSEMBLE	94	24,7	196	51,4	33	8,7	18	4,7	40	10,5	381

Les membres des groupes d'ascendance tchécoslovaque et portugais apparaissent ici particulièrement nombreux à devenir manoeuvres, et de façon plus générale ouvriers, à l'inverse les garçons dont l'un des parents provient de Pologne ou d'Italie sont fort nombreux à ne pas se déclarer ouvrier. Cela ne permet pourtant pas d'affirmer, ou de nier, que l'ascendance soit ici en elle-même un facteur pesant sur le parcours des enfants. Les enfants de parents tchécoslovaques sont souvent fils de manoeuvres ou d'ouvriers agricoles de l'est du département, et rarement fils de familles implantées tôt dans les villes, ils sont donc nombreux à appartenir à des groupes qui donnent naissances à nombre de manoeuvres et les effectifs des groupes étudiés sont ici trop faibles pour que l'on puisse espérer démêler l'écheveau des corrélations et isoler un ou plusieurs facteurs. Reste que les destins atypiques ne sont pas répartis au hasard au sein de notre population. Le parcours des familles, lui même lié à leur origine, constitue un puissant facteur de différenciation.

Il en est un autre sur lequel je souhaiterais m'arrêter plus longuement. A même position de départ, le destin social des enfants d'immigrants nés à des époques différentes diffère sensiblement, ce que le graphique ci-dessous permet de vérifier.

Graphique numéro 1^[7].

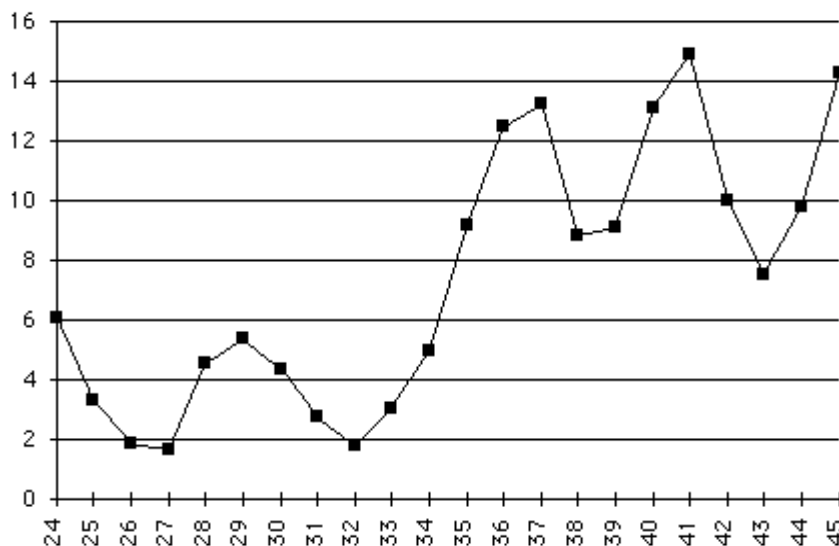
Part des fils de manoeuvres se déclarant ouvriers qualifiés lors de leur premier mariage, en %, selon leur date de naissance.



Un fils de manoeuvre a ici d'autant plus de chances de devenir ouvrier qualifié qu'il est né plus tard. De même, (cf. graphique ci-dessous), les fils de manoeuvres nés avant 1935 ont-ils peu de chances de ne pas se déclarer ouvrier lors de leur premier mariage, alors qu'un nombre non négligeable de leurs cadets peut le faire. Nous retrouverions d'ailleurs des écarts de même nature si nous examinions le parcours des fils d'ouvriers qualifiés : ceux d'entre eux qui sont nés après 1934 ont sensiblement plus de chances de se déclarer cadre ou membre des professions libérales lors de leur mariage que leurs aînés.

Graphique numéro 2 [\[8\]](#).

Part en % des fils de manoeuvres ne se déclarant pas ouvrier lors de leur premier mariage selon l'année de naissance.



Nous pouvons donc isoler assez facilement deux micro générations dont les membres, parfois issus des mêmes familles, ont connu des destins sociaux fort différents. Plusieurs éléments peuvent permettre d'en rendre compte. La transformation de l'offre scolaire est rapide et brutale durant la période. Les effectifs de l'enseignement secondaire augmentent sensiblement après 1951. L'enseignement technique et professionnel se développe dès les années 1940. Cela offre aux plus jeunes des membres de notre population plus de chances qu'à leurs aînés de poursuivre des études ou d'acquérir une qualification qui peut permettre d'occuper un emploi ouvrier qualifié, voire de devenir membre de ces professions que nous nommons intermédiaires. Ils ont d'ailleurs d'autant plus de chances de le faire que les effectifs de la maîtrise, le nombre de techniciens et plus généralement des cadres moyens augmente considérablement au cours de la période qui voit leur arrivée sur le marché du travail. Ces jeunes arrivent donc sur les bancs de l'école, puis sur le marché du travail dans de meilleures conditions que leurs aînés. Cela ne suffit pas cependant à expliquer les écarts constatés. D'une part, les courbes examinées plus haut font état d'une rupture brutale plus que d'une évolution continue. D'autre part il ne suffit pas que s'ouvrent des possibilités nouvelles pour que des populations dont les membres jusque là ne fréquentaient guère l'école après la fin de l'obligation scolaire en tirent parti.

Des entretiens menés avec certains membres de la population de notre fichier, qui suggèrent une rupture des pratiques de certaines familles immigrés quelques années après la fin de la guerre, soit quand se décide le destin des cadets de ces familles, nous offrent une piste. Les plus âgés des enfants des manoeuvres polonais de Rosières que nous avons rencontrés ont quitté l'école dès la fin de la scolarité obligatoire, quels que soient, nous disent-ils, les résultats scolaires qu'ils ont pu obtenir. C'est le cas par exemple de Monsieur Stanislaw, né en 1919 en Pologne, arrivé à Rosières avec ses parents en 1923. Il effectue toute sa scolarité primaire à Rosières. Dès la fin de sa scolarité obligatoire il se loue comme vacher dans une ferme proche, puis, à 14 ans, il est embauché par les entreprises Rosières. Monsieur Kazimierz né en 1926 en France, qui a lui aussi effectué toute sa scolarité primaire à Rosières, connaît le même parcours. Il est vacher dès la fin de sa scolarité obligatoire, puis s'embauche dans la métallurgie florentaise à 14 ans révolus. Tous les deux expliquent leur parcours par la nécessité économique :

"[Les parents] n'avaient pas les moyens. Et puis pour eux c'était le travail, le salaire. Quand j'ai commencé à travailler je rapportais le salaire à la maison. Ils étaient contents d'avoir ça pour payer les dettes. [9]"

Il est permis de penser que dans leur cas, comme dans celui de bien des migrants ruraux récents, s'ajoutent aux impératifs économiques la logique d'un projet migratoire qui a pour but l'accumulation rapide d'un petit capital permettant le retour au pays et l'achat de terre. Bien des immigrés, en particulier parmi les Polonais [10], nourrissent alors un tel espoir. Tous les enfants des travailleurs polonais que nous avons rencontré déclarent en tout cas que tel était le rêve de leurs parents. Plus significatif, tous font état de pratiques - envoi d'argent au pays, épargne forcenée, achat de terre - qui prouvent que ce souhait n'était pas un fantasme mais orientait les pratiques de leurs parents et par là de la famille toute entière dont toutes les énergies étaient alors mobilisées. Lorsque monsieur K. se souvient de son enfance [11], il évoque surtout les travaux qui dès 10 ans lui étaient confiés. La liste en est longue :

" J'allais au bois, ce n'est pas que ça me plaisait tellement (...), ou ils nous embauchaient à la ferme pour aller déterrer les betteraves, parce que quand ils prenaient un hectare de betteraves à arracher il fallait les arracher rapidement, alors ils nous emmenaient. On avait 10 ou 11 ans, on peinait moins que nos parents à détasser. Ils nous faisaient aussi désherber dans les jardins, et puis il fallait qu'on garde les poules. Après les moissons on allait glaner, c'était ça de moins qu'ils avaient à acheter, et puis on ramassait de l'herbe pour les lapins, on savait lesquelles ramasser. Il y avait tout pour s'occuper, mes parents avaient des oies, et bien tous les jours après l'école il fallait que j'aie garder les oies. Puis je voyais les gamins qui jouaient au foot à côté. Moi je disais à mes parents : "Les Français ils ne vont pas au bois". Et puis ils n'élevaient pas de bêtes non plus."

Tout cela laisse peu de temps pour le travail scolaire et le travail comme le salaire des enfants sont des ressources trop précieuses pour que se pose véritablement la question de leurs études. Cependant, au moins dans certaines familles, ce schéma semble se modifier peu après la seconde guerre mondiale sous l'effet de plusieurs facteurs. A partir du début des années cinquante la condition ouvrière s'améliore sensiblement. De plus les perspectives de retour s'éloignent pour beaucoup. Les aînés se sont mariés et travaillent en France, la stabilisation des régimes en place au Portugal, en Pologne, en Espagne, en Tchécoslovaquie rend moins attractive, voire impossible la perspective du retour. Il est de plus en clair que l'avenir, sinon celui des parents du moins celui des enfants, est en France. La mobilisation intense du travail familial, le désintérêt pour l'investissement scolaire, perdent alors tant de leur nécessité que de leur légitimité, alors que l'acquisition par les enfants d'une qualification ou d'un diplôme prend d'autant plus d'importance que les obtenir est désormais du domaine du possible et non plus du rêve et si les parents n'en sont pas nécessairement convaincus, les aînés peuvent jouer le rôle de médiateur, comme cela s'est produit dans la famille de Madame Tekla. Arrivée très jeune à Rosières, elle sera elle aussi vachère dès la fin de sa scolarité obligatoire avant de travailler en usine. Sa cadette cependant deviendra institutrice, en partie nous dit-elle parce que :

" mon mari et moi nous avons fait comprendre à mes parents que c'était important [12]"

Nous pouvons donc supposer que c'est la rencontre d'une transformation des structures sociales et scolaires de la France de l'après guerre et d'une mutation des pratiques de certaines familles immigrées, qui peut renvoyer tant aux effets d'une acculturation progressive qu'aux effets de bouleversements macro-sociaux et géopolitiques qui, par définition, échappent à leur emprise, qui sont ici au principe de l'évolution constatée. Cette explication suppose, implicitement, une spécificité des pratiques des familles immigrées, qu'il est difficile d'établir, même si nous pouvons, de manière indirecte, en apprécier la plausibilité. En effet, l'hypothèse n'a de chances d'être valide que si nous pouvons, comparant le destin des enfants de ces familles et des enfants de familles autochtones, établir qu'existe une spécificité de ceux-ci qui puisse être rapportée à un moindre investissement scolaire des

familles immigrées. Les tableaux ci-dessous permettent d'initier une telle comparaison [13].

Tableau numéro 6.

Profession du fils à son premier mariage et du père à la naissance du fils, fils nés de parents nés en France.

Tableau des effectifs.

Père naissance\Fils mar.	O.A.	Man.	O.Q.	Emp.	Agri.	Ind.	Cadr mo.	C.S.	Total
Ouvriers agricoles	4	13	8	4	2	1	6		38
Manoeuvres	1	9	30	6	2	2	4		54
Ouvriers qualifiés	3	7	22	8		3	6	1	50
Employés	1		10	6	1	1	8	1	28
Agriculteurs	4	12	12	7	28	3	9		75
Indépendants, patrons	1	3	10	4	2	2	5	2	29
Total	14	44	92	35	35	12	38	4	274

Tableau numéro 7.

Profession du fils à son premier mariage et du père à la naissance du fils, fils nés de parents nés en France.

Tableau des destinées.

Père naissance\Fils mar.	O.A.	Man.	O.Q.	Emp.	Agri.	Ind.	Cadr m.	C.S.	Total
Ouvriers agricoles	10,5	34,2	21,1	10,5	5,3	2,6	15,8		100
Manoeuvres	1,9	16,7	55,6	11,1	3,7	3,7	7,4		100
Ouvriers qualifiés	6,0	14,0	44,0	16,0		6,0	12,0	2,0	100
Employés	3,6		35,7	21,4	3,6	3,6	28,6	3,6	100
Agriculteurs	5,3	16,0	16,0	9,3	37,3	4,0	12,0		100
Indépendants, patrons	3,4	10,3	34,5	13,8	6,9	6,9	17,2	6,9	100
Total	5,1	16,1	33,6	12,8	12,8	4,4	13,9	1,5	100

Les plus forts écarts concernent ici les différentes catégories d'actifs agricoles. Les enfants nés d'actifs agricoles nés en France ont plus de chances de l'être à leur tour que les fils d'immigrés dans le même cas. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. La distribution dans l'espace des deux populations n'est pas identique, ce qui est susceptible d'avoir ici des effets notables. Cependant l'importance des écarts conduit à penser que les enfants d'ouvriers agricoles ou d'agriculteurs dont les parents sont nés en France n'héritent pas des mêmes conditions que les enfants d'immigrés dont la situation apparaît identique. Cela d'abord parce qu'il est fort probable que les exploitations des uns et des autres ne soient pas de même taille, de même que le statut des uns et des autres n'est fort probablement souvent pas le même. Dans les deux cas, ce n'est pas sans effet sur la probabilité de transmettre l'exploitation. De plus, il est probable que parmi les pères nés en France qui se déclarent ouvriers agricoles lors de la naissance de leur fils se trouvent un certain nombre de fils d'agriculteurs qui pourront à leur

tour transmettre l'exploitation familiale. Enfin nous pouvons supposer que les enfants d'ouvriers agricoles nés en France possèdent plus souvent que leurs homologues immigrés un lopin ou des liens familiaux qui permettent de demeurer à la terre. Cela constitue d'ailleurs un avantage ambigu. Le maintien à la terre du père semble souvent avoir pour conséquence que le fils travaille comme manoeuvre [14], parce que la mobilité sociale passe alors par les villes, où se sont rendus en plus grand nombre les pères immigrés. Nous ne pouvons en conclure pour autant qu'une origine immigrée constitue en soi un avantage dans le domaine de la mobilité sociale. En effet, les enfants de manoeuvres ou d'ouvriers qualifiés nés en France sont plus nombreux que les enfants de leurs homologues immigrés à échapper au travail ouvrier [15]. Les écarts ne sont guère significatifs cependant, et les trajectoires sociales longues sont, quelle que soit l'origine du père, fort rares. S'il semble donc difficile de dire que les membres de l'une de ces populations sont, au regard de la mobilité sociale, particulièrement bien lotis, il reste que les profils socioprofessionnels de celles-ci diffèrent. Cela apparaît plus clairement encore lorsque nous décomposons nos données.

Tableau numéro 8.

Professions déclarées par les enfants d'ouvriers classés parmi les cadres selon l'origine de leurs parents.

Origine des parents	Au moins un immigré		Nés en France				Total
	Eff.	En %	Eff.	En %	Eff.	En %	
Profession							
Cadres du privé	9	18,4	3	18,8	12	18,5	
Fonction publique	11	22,4	7	43,8	18	27,7	
Techniciens, maîtrise	22	44,9	6	37,5	28	43,1	
Profession de santé	7	14,3	0	0,0	7	10,8	
Total profession connue	49	100	16	100	65	100	
Étudiants	4		1		5		
Total	53		17		70		

Les fils d'immigrés apparaissent ici peu nombreux à rejoindre les rangs de la fonction publique (essentiellement ici l'éducation nationale et l'armée), ce que l'examen des professions déclarées par ceux d'entre eux qui deviennent ouvriers qualifiés ou employés confirme, 5% des enfants d'ouvriers immigrés peuvent, au regard de la profession déclarée, être considéré comme membre de la fonction publique lors de leur mariage, c'est le cas de 14% des enfants d'ouvriers nés de parents nés en France [16]. A l'inverse, les enfants d'ouvriers immigrés semblent particulièrement nombreux à travailler pour l'industrie, en tous cas à travailler dans le cadre de l'atelier ou de l'usine, puisque nombre de ceux d'entre eux qui ne se déclarent pas ouvriers deviennent techniciens ou agents de maîtrise.

Ces constats ne permettent que de fragiles conclusions. Ils ne sont valables que pour l'espace étudié. Or, le lien entre appartenance à la fonction publique et mobilité géographique est fort et les enfants d'immigrés ont plus de chances que les autres de se marier hors des zones dont l'état-civil a pu être dépouillé. De plus, les structures - socioprofessionnelle, par âge, géographique - des deux populations ne sont pas identiques. Nous ne pouvons donc qu'énoncer ici des hypothèses qui semblent cependant plausibles. En effet, il faut, pour entrer dans la fonction publique, ou entamer les études qui y mènent, exciper de la qualité de Français, ce que ne peuvent faire certains des fils d'immigrés. De plus, parmi les pères nés en France se trouvent nécessairement plus d'ouvriers du secteur public que parmi les pères immigrés, or l'hérédité au sein de la fonction publique est forte. Introduire cet argument illustre cependant l'une des limites de notre dispositif de recherche. Nous concluons en effet que les enfants d'immigrés ont moins de chances que les autres d'entrer dans la fonction publique, mais c'est pour

aussitôt remarquer que cela s'explique sans doute en partie parce que si les uns et les autres proviennent d'une même classe, ils ne proviennent pas des mêmes milieux sociaux. Cela n'est pas un hasard mais exprime le fait que les modes d'insertion des immigrés et des autochtones sur le marché du travail ouvrier ne sont pas similaires, ce qui rend difficile, voire illusoire, une comparaison toutes choses égales par ailleurs. Reste un constat. Si l'on ne peut conclure que l'origine immigrée soit en elle-même un handicap ou un avantage, puisque ses effets sociaux ne sont pas de même nature dans tous les contextes, un triple système d'opposition permet de rendre compte de la spécificité, telle qu'elle peut être observée ici, des trajectoires des enfants d'immigrés. L'avenir de beaucoup d'entre eux se jouera dans l'usine, l'atelier et le secteur privé, alors que les enfants nés de parents nés en France, quand même leur père aurait occupé un statut similaire à celui des fils d'immigré auxquels nous les comparons, a plus souvent pour cadre le bureau, l'agriculture ou les services et le secteur public. Cela suggère, du fait du fort lien existant en France entre le diplôme et les premiers emplois exercés, que les fils d'immigrés sont moins diplômés que les autres enfants et que parmi ceux d'entre eux qui possèdent un parchemin, les diplômés de l'enseignement technique et professionnel sont particulièrement nombreux, et/ou que la rentabilité du diplôme est inférieure dans leur cas. Les travaux de M.C. Blanc-Chaléard [17] semblent indiquer que dans le cas de ces immigrations la performance scolaire est peu liée à l'origine. Cela nous incite à penser que l'investissement scolaire des familles immigrées est moindre, ce que peut expliquer tant la méconnaissance des institutions locales que la logique d'un projet migratoire qui favorise une accumulation rapide. Nos données sont alors compatibles avec l'hypothèse de départ.

La carrière des fils d'immigrés s'ouvre donc généralement sous de meilleurs auspices que celle de leurs pères, mais l'ascension sociale, si elle est ici fréquente, est généralement fort modeste, quoique existent en ce domaine des écarts sensibles selon la population étudiée, sous l'effet tant de la diversité des parcours migratoires que des contextes qui les voient se déployer. Il est fort probable que nos conclusions seraient valides dans un cadre géographique plus vaste que celui qui a permis de les formuler. En effet, les facteurs permettant de rendre compte de l'évolution constatée ne sont pas propres au Cher, puisqu'il s'agit ici de l'évolution de l'offre scolaire et du marché du travail national au cours de la période, de l'acquisition quasi automatique de la nationalité française par les enfants d'immigrés nés en France ou de l'acculturation de ceux-ci. Le phénomène prendrait sans doute des formes différentes d'une région à l'autre, du fait des fortes particularités locales en matière d'offre d'enseignement ou d'emploi : le nombre particulièrement important d'ouvriers qualifiés parmi les enfants d'immigrés s'explique sans doute par la présence dans le Cher d'un enseignement professionnel et technique très développé qui forme une main d'œuvre qualifiée dont les entreprises locales sont grandes consommatrices durant les trente glorieuses.

Nos conclusions concernant la spécificité des parcours immigrés sont moins assurées. Nous quittons ici le domaine du probable pour celui du plausible. Il semble que l'écart entre enfants d'immigrés et enfants nés de parents nés en France ne puisse s'apprécier en termes de performance mais doit se lire en termes d'orientation ou de profils différents. L'ascension sociale c'est souvent pour un enfant d'immigré troquer une blouse bleue pour une blouse blanche. L'explique, tant la spécificité du mode d'insertion des familles immigrées dans l'espace social français que la force du statut d'étranger, qui pèse sur le parcours du père et, par ricochet sur celui du fils. Pèse aussi le fait que les stratégies de nombre de ces familles supposent une accumulation rapide, guère compatible avec un investissement scolaire à la rentabilité longtemps incertaine et au coût fort lourd. Il faut se garder cependant de trop durcir cette opposition. D'une part les familles immigrées ne poursuivent pas toutes les mêmes stratégies, leur être devenu en atteste. D'autre part elles sont capables d'en changer lorsque le monde change où que le monde qu'elles ont rejoint leur devient plus lisible. Il faut se garder aussi, je crois, d'une vision téléologique qui verrait dans ces évolutions le signe sans ambiguïté d'une assimilation ou du passage d'un comportement routinier et traditionnel à un comportement rationnellement adapté au nouvel environnement. Rien de plus rationnel, de plus adapté à la situation de ces familles que le projet d'un retour. L'exemple de la génération précédente atteste de sa réussite possible, du moins à moyen terme. De plus, son échec final est pour une bonne part dû à des transformations macrosociales et géopolitiques que nul ne pouvait prévoir. Qui en 1935 - c'est à dire lorsque se font les choix qui vont peser sur le destin des enfants - pouvait prévoir tant l'explosion du nombre des Techniciens durant les Trente Glorieuses que la Seconde Guerre Mondiale et le basculement de la Pologne et de la Tchécoslovaquie dans le monde communiste, qui rendait vain le projet de consolidation de l'exploitation familiale

au principe de l'exil de nombre de Polonais ou de Slovaques. Enfin, y-avait-il stratégie plus aléatoire durant les années trente, alors que l'expulsion menaçait, que parier sur la pérennité du séjour de la famille en France? L'échec social d'une partie des enfants "nés trop tôt" témoigne, plus que d'un défaut de vision, de l'opacité - fatale, parce que le futur est innocent - d'un avenir qu'il est d'autant plus difficile de conjurer que l'on dispose de moins de ressources et de ressources moins variées, ce qui est par excellence le cas de l'immigré.

Notes

[1] A titre d'exemple, BARTON (J. J.), *Peasants and strangers*, Cambridge, Harvard Uni Press, 1975, GANS (H. J.), *The urban villagers updated and expanded edition*, New-York, The free press, 1982, première édition 1962.

[2] Les deux textes les plus utiles sont : BORTOWSKI (J-L.), "L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants", *Données sociales*, Paris, INSEE, 1990 et GIRARD A., STOEZEL J., *Français et immigrés, l'attitude française, l'adaptation des Italiens et des Polonais*, Cahiers de l'INED numéro 19, Paris, P.U.F., 1953.

[3] RYGIEL P., *Mais où sont les immigrés d'antan. Trajectoires sociogéographiques des membres des familles issues de l'immigration européenne implantées dans le Cher durant l'entre-deux-guerres*, Thèse d'histoire sous la direction de Janine Ponty, Université de Franche-Comté, 1996.

[4] Les distinctions entre manoeuvres et ouvriers qualifiés sont de même nature que celles introduites par les conventions collectives de 1936. Les indépendants regroupent les patrons de l'industrie et du commerce. Les contours des catégories employés, cadres moyens et cadres supérieurs sont proches de ceux des catégories de même nom de l'ancienne classification Insee, à ceci près que nous avons rangés les membres de la maîtrise parmi les cadres moyens et les rares membres des professions libérales, parmi les cadres supérieurs. La population ici décrite est composée des enfants de sexe masculin nés dans le Cher entre 1923 et 1945 d'au moins un parent immigré qui se sont mariés dans ce département, l'un des départements limitrophes à celui-ci ou à Paris.

[5] Nous n'avons ici retenu que ceux des enfants dont le parcours était décrit par le tableau précédent dont le père se déclarait lors de leur naissance ouvrier agricole ou manoeuvre et réparti ceux-ci au sein d'une partition générée par un algorithme de classification mixte appliqué aux données d'une analyse factorielle décrivant les position des familles dans l'espace local lorsqu'elles apparaissent pour la première fois dans nos sources. Les principales variables utilisées étaient : le moment de la naissance, la profession des deux parents, la nature du couple (de même origine, d'origine différente), la taille de la localité de résidence, l'importance de l'activité industrielle dans la localité de résidence, la localisation géographique de la localité de résidence. Il est alors possible d'associer à chaque classe de la partition une figure type dont se rapprochent le plus possible tous les individus rangés au sein de la partition. Le profil type de l'urbain installé est ici un garçon dont la mère, active, est née en France, qui réside dans l'une des trois plus grandes villes du département. Le prolétaire vierzonnais type est ici né à Vierzon d'un père manoeuvre et d'une mère provenant du même pays que celui-ci. Le prolétaire des campagnes agricoles typique est né de parents de même origine tous deux ouvriers agricoles et travaillant dans une campagne d'où les activités industrielles sont absentes. Le prolétaire des campagnes industrialisées conforme au type est né au début de la période étudiée dans l'est du département, son père travaille comme manoeuvre ou ouvrier agricole, il n'est pas rare que ses parents soient deux immigrés originaires de pays différents. L'enfant des cités est fréquemment né de parents de même origine nationale, le père travaille comme manoeuvre dans une usine de taille importante, la mère est inactive.

Chaque case de ce tableau se lit de haut en bas de la façon suivante, effectifs, pourcentage en ligne, pourcentage en colonne.

[6] Un enfant appartient à un groupe d'ascendance lorsque l'un de ses parents est né dans le pays donnant son

nom à son groupe. Quelques intermariages s'étant produits, il s'ensuit 8 doubles comptes. La dernière ligne n'est donc pas obtenue par addition des lignes précédentes mais décrit l'ensemble de la population étudiée.

[7] Nous avons ici retenu les membres de notre population dont le parcours était connu dont le père se déclarait manoeuvre lors de leur naissance, les valeurs représentées sur cette courbe sont des moyennes mobiles d'ordre trois.

[8] Le procédé de construction de cette courbe est le même que celui utilisé pour la courbe précédente.

[9] Entretien numéro 6, Lunery 1992, Monsieur S.

[10] PONTY J., *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, 465 pages

[11] Entretien numéro 8, Lunery 1992, monsieur K.

[12] Entretien numéro 9, Bourges, 1992, Madame T.

[13] Les catégories socioprofessionnelles utilisées sont les mêmes que dans le reste de ce texte. La population est ici constitué des fils de parents nés en France présents dans notre fichier dont nous connaissons la profession lors de leur mariage.

[14] 27 % des fils d'ouvriers agricoles immigrés occupent, lors de leur mariage, un emploi ouvrier peu qualifié, 25% sont manoeuvres, c'est le cas de 34% des enfants d'ouvriers agricoles nés en France, 45% de ceux-ci occupent alors un emploi ouvrier peu qualifié

[15] 36% des fils d'ouvriers qualifiés nés en France le font, contre 30% des fils d'ouvriers qualifiés immigrés. C'est le cas de 25 % des fils de manoeuvres nés en France et de 17% des fils de manoeuvres immigrés.

[16] Il s'agit dans les deux cas de minima puisque nous ne connaissons pas toujours le secteur d'activité des membres des populations étudiées, mais nous avons peu de raisons de supposer que les enfants d'immigrés y travaillant soient plus nombreux que les enfants nés de parents nés en France en ce cas à ne pas se déclarer tels.

[17] BLANC-CHALEARD (M.C), "Français et Italiens à l'école de la République", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1991.

[Retour à l'index de la rubrique]



[Haut de la page](#)

[Accueil AHI](#) | [Sommaire](#) | [Actualités](#) | [Articles](#) | [Comptes rendus](#) | [Ressources](#)
[Nous contacter](#) | [Rechercher sur le site](#) | [Clio](#)
[Serveur Barthes](#)

© Équipe Réseaux, Savoirs & Territoires
© Actes de l'histoire de l'immigration